

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 2 avril 2013****Présents**

Olivier BORRAZ, Renaud DEHOUSSE, Gaspard GANTZER (départ à 9h15-procuration à Laurent GERMAIN), Laurent GERMAIN, Florence HAEGEL, François HEILBRONN, Vincent MARTIGNY, Daniel MUGERIN (départ à 11h15-procuration à Vincent MARTIGNY).

Pierre BORNAND, Léa DELMAS (départ à 10h20-procuration à Clara KOENIG), Clara KOENIG, Maxime BUREAU (suppléant de Marco MADINIER), Julie MEYNIER, Raphaëlle REMY-LELEU, Antonin THYRARD.

Catherine BLANC, François-Antoine MARIANI, Marie RASSAT.

Vincent BERGER (départ à 9h30-procuration à François HEILBRONN), Thierry CADART (départ à 11h15-procuration à Florence HAEGEL), Pierre MEYNARD, Philippe TERNEYRE (arrivé à 9h10).

Absents ou excusés

Anna MICHAUT (suppléante de Paul BERNARDET-procuration à Raphaëlle REMY-LELEU).

Nadège ABOMANGOLI, Jean-Claude CASANOVA (procuration à Renaud DEHOUSSE), Catherine MAYEUR-JAOUEN (procuration à Philippe TERNEYRE), Laurence PARISOT, Louis SCHWEITZER (procuration à Renaud DEHOUSSE), Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Frédéric MION
Nelly ANTOINE
Francis VERILLAUD

directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
représentante du recteur,
directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

Michel GARDETTE
Nadia MARIK
Nicolas PEJOUT
Vincent TENIERE
Jérémy WEYNANDS
Benjamin GIAMI
Pascale LECLERCQ
Dolly CARENE
Philippe MARTIN
Bruno PATINO
Inge KERKLOH-DEVIF
Julie THINES
Félicité GASPARETTO

directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
directeur de la vie universitaire,
chargé de mission auprès du directeur,
chargé de mission à la direction générale,
chargé de mission à la direction générale,
co-directrice de la scolarité,
assistante à la DES,
responsable du département d'Economie,
directeur de l'école de journalisme,
directrice de la formation continue,
chargée de programmes à la direction de la formation continue,
responsable de Sciences Po Avenir.

- | | | |
|------|---|----------|
| I. | Elections de deux représentants enseignants à la section disciplinaire | p. 2. |
| II. | Projet de création du master journalisme économique | p. 2 |
| III. | Projet de création du nouvel Executive Master « Potentiel Afrique » | p. 6 |
| IV. | Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2011. | reportée |
| V. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 25 février 2013 | p. 10 |
| VI. | Echange d'informations sur des questions diverses | p. 10 |

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2013**

La séance est ouverte à 8 h 35, sous la présidence de Renaud DEHOUSSE. Il salue particulièrement le nouveau directeur, Frédéric MION, et lui laisse la parole.

Frédéric MION se dit heureux de saluer les élus du Conseil de direction et les remercie de leur confiance. Cette nouvelle fonction est une grande fierté. Il salue la mémoire de Richard DESCOINGS et rend hommage au rôle qu'il a joué pendant toutes ces années en tant que directeur. Le fait que son mandat commence ce jour est l'occasion de marquer l'importance qu'il attache aux instances délibératives de Sciences Po et aux membres de ces instances. La gouvernance de Sciences Po appelle aujourd'hui certaines améliorations, notamment statutaires, pour plus d'efficacité. Il convient en premier lieu d'examiner les propositions formulées par Jean GAEREMYNCK. Il considère que Sciences Po a besoin d'apaisement et d'une phase de consolidation des acquis des quinze dernières années. L'Institution doit rester fidèle à sa tradition d'innovation. C'est cet équilibre entre consolidation des résultats obtenus et capacité de l'établissement à demeurer en mouvement qu'il s'agit de construire. De même, il veut un apaisement des relations avec les partenaires de Sciences Po. Il est indispensable pour mener à bien le projet de l'Institution dans les 5 années à venir, qui doit s'exprimer dans le cadre de la démarche contractuelle avec l'État. Le Conseil de direction sera naturellement consulté en temps voulu sur la définition de ce projet.

Renaud DEHOUSSE donne lecture des procurations remises pour cette séance :

- Mme MICHAUT donne procuration à Raphaëlle RÉMY-LELEU ;
- M. SCHWEITZER donne procuration à Renaud DEHOUSSE ;
- Mme MAYEUR-JAOUEN donne procuration à Philippe TERNEYRE ;
- M. CASANOVA donne procuration à Renaud DEHOUSSE.

I. ÉLECTIONS DE DEUX REPRESENTANTS ENSEIGNANTS A LA SECTION DISCIPLINAIRE

Renaud DEHOUSSE informe que la section disciplinaire doit comprendre plusieurs catégories de personnes : un professeur des universités, un maître de conférences (obligation de recourir à des personnels assimilés), un personnel titulaire exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires que ceux mentionnés ci-dessus. Pour ces deux dernières catégories, M. GANTZER et M. GERMAIN, étant les seuls à remplir cette qualité, sont désignés d'office.

Raphaëlle RÉMY-LELEU rappelle qu'il avait été soulevé une problématique, à savoir que la Commission disciplinaire ne s'était jamais réunie.

Renaud DEHOUSSE informe que lorsque la section disciplinaire doit se réunir, les sanctions prises ont un caractère cumulatif. Il faut réfléchir à l'opportunité de sa saisine.

Florence HAEGEL demande si les sanctions disciplinaires peuvent concerner également les enseignants.

Renaud DEHOUSSE répond qu'il existe une autre section disciplinaire pour les enseignants.

II. PROJET DE CREATION DU MASTER « JOURNALISME ECONOMIQUE »

Bruno PATINO rappelle le cadre dans lequel est proposée la création de ce programme et ses objectifs. Pour information, l'école de journalisme date de 2004 et a pour ambition de lier l'excellence de Sciences Po avec une formation professionnalisante permettant aux étudiants de s'insérer directement dans le marché de l'emploi. Ce pari s'est fait dans le cadre des écoles reconnues par la profession. L'objectif de l'école est d'insérer au mieux les étudiants sur un marché de l'emploi contraint, ce qui explique le faible nombre d'étudiants intégrés. Aujourd'hui, ce projet s'inscrit pleinement dans cet état d'esprit. Il ne s'agit pas de former des économistes, mais des journalistes spécialisés en économie, dans un contexte conjoncturel difficile.

De plus, cette formation semble d'une nécessité sociale très proche de l'objet de Sciences Po. Ce diplôme, en 2 ans, permet donc d'additionner un cursus spécifique, une excellence universitaire et une valeur unique se traduisant en termes professionnel et social, puisque Sciences Po donnerait une formation spécifique unique en France, voire en Europe.

Philippe MARTIN indique que l'ambition de cette formation, par sa spécificité, va au-delà du seul cadre de Sciences Po. De plus, sur les contenus scientifiques, il est important que les journalistes aient un certain nombre d'outils théoriques et conceptuels en micro-économie et en macro-économie. Enfin, il rappelle que c'est un projet collaboratif entre le Département d'économie et l'Ecole de journalisme pour offrir aux étudiants une formation à laquelle ils n'avaient pas accès avant.

Renaud DEHOUSSE demande s'il eut été concevable de prévoir une mention spécifique octroyée aux étudiants qui suivraient ce parcours.

Bruno PATINO rappelle le cadre particulier des écoles reconnues par la profession. Cela nécessite donc un cursus particulier, conjointement fait par le Département d'économie et par l'école de journalisme.

Olivier BORRAZ revient sur la portée générale des masters à Sciences Po. Il explique que plusieurs projets ont été créés ces dernières années et estime qu'il serait utile de faire un bilan de ce qui marche et des points d'amélioration avant de se lancer dans la création d'un nouveau programme. De plus, il considère qu'il manque certains éléments de doctrine. Il faudrait valider une philosophie d'ensemble pour les masters. Enfin, il manque certains éléments procéduralisés. Il trouve difficile de se prononcer sur ce programme, sans avoir avant cette vision d'ensemble.

Par ailleurs, il a du mal à saisir comment il est possible de former des journalistes économiques en se limitant à une seule discipline, l'économie. L'Histoire des crises financières, le Droit, les Sciences politiques et la sociologie ne seraient pas inutiles par exemple. En outre, il y a différentes approches au sein de l'économie. Il trouve regrettable que ce programme se limite à une seule approche économique. Enfin, il revient sur les prérequis énoncés pour les étudiants. Or, traditionnellement, la politique à Sciences Po était de ne pas avoir de prérequis. Il aimerait donc avoir des précisions sur ce point. En raison de l'ensemble des points évoqués, il souhaiterait donc reporter la date de validation de ce projet de master.

Renaud DEHOUSSE souligne que beaucoup de ces points ont déjà été soulevés au sein de la Commission paritaire.

Léa DELMAS estime que plusieurs questions se posent. Sur le recrutement, elle se demande comment il sera fait en 2013 puisque la période de choix pour les étudiants de 3^e année ainsi que les concours pour les étudiants externes sont terminés. Elle demande s'il y a plus d'étudiants admis en école de journalisme cette année. Sur la sélection par la langue, il faut s'assurer qu'une certification interne en anglais par niveau C1 suffira. Sur la formation commune, il faut faire attention à ce qu'il y ait réellement une formation commune à tous les masters sans préorientation préalable par les équipes pédagogiques des masters. Enfin, à propos du jury, elle demande qui seraient les représentants. Dans le cas où ce serait un professionnel, elle demande s'il n'y aurait pas redondance avec les journalistes professionnels entrant déjà dans la composition du jury.

Raphaëlle RÉMY-LELEU dit que cela fait trois ans, qu'en Conseil, un nouveau master est présenté. Elle estime nécessaire avant cela d'avoir un audit des masters pour faire un état des lieux précis de ce qui marche et ce qui ne marche pas. Sur la doctrine, elle rejoint les propos de M. BORRAZ et considère

qu'il y a une forte logique adéquationniste de réponse à une niche d'emplois. Elle se demande si c'est la seule raison d'être des masters de répondre à cette employabilité des étudiants. Enfin, elle revient sur le rôle du Conseil dans le cadre de la validation d'une offre de formation. Sachant que la partie économique de ce programme s'appuie sur le master « economic and business », elle se demande pour quelle raison il n'en a pas été fait mention avant aux élus du Conseil. La question se pose également quant à l'articulation entre les masters et à la pertinence d'un comité scientifique au sein de ce master. Elle voudrait des éclaircissements sur ce point.

Laurent GERMAIN est favorable à l'initiative proposée ici. Il n'est pas totalement convaincu de la nécessité de créer un master en tant que tel, considérant le problème de taille critique qui se pose inévitablement. De plus, il ne voit pas de mobilisation de financements externes. Il s'interroge donc sur ce point, car cela pourrait poser des difficultés sur le budget global de Sciences Po.

François HEILBRONN revient sur le morcellement des masters à Sciences Po. Il rappelle avoir été l'un des créateurs du master « Finance et stratégie » et il s'est toujours battu pour que ce dernier garde sa cohérence. Il était pour la création de masters avec une taille critique et une lisibilité forte sur le marché de l'emploi. Il craint que la création d'un master journalisme économique ne vienne ajouter au manque de lisibilité de l'ensemble des masters existants à Sciences Po. Il préférerait que cela soit une mention au sein d'un master existant.

Florence HAEGEL rejoint ces propos. L'heure aujourd'hui est à la simplification des masters ce qui va à l'encontre de cette initiative. De même, l'heure est à la restriction et à la rationalisation budgétaire. Elle trouve également que le calendrier est quelque peu critiquable, même si elle comprend le contexte particulier de ces derniers mois. Par ailleurs, elle souhaiterait connaître le statut du programme journalisme et affaires internationales de la PSIA.

Daniel MUGERIN salue l'innovation pédagogique qui doit continuer de représenter l'Institution. Cependant, il revient sur la composition du comité scientifique. Il espère que le pluralisme de la pensée économique sera respecté. De plus, il aimerait avoir des précisions sur les modalités de recrutement et suggère d'ajouter aux enseignements prévus au 1^{er} semestre en droit de la presse et des médias des enseignements en droit informatique et de la propriété industrielle.

Pierre BORNAND s'inscrit dans le cadre de ce qui a été dit sur la cohérence de la politique des masters et la taille critique. Il revient sur la question immobilière, car un investissement est prévu de 165.000 euros pour une salle. Il souhaite savoir quelle salle est concernée et il se montre assez sceptique sur la possibilité de pouvoir aménager cette salle d'ici à la rentrée, notamment compte tenu de la pression immobilière existante actuellement.

Bruno PATINO revient sur la taille critique. L'école de journalisme est de 40 élèves par an. L'objectif est de faire en sorte que les étudiants trouvent un emploi après la formation. La taille a donc toujours été de taille réduite, c'est la raison pour laquelle il y a des critères d'admission. La salle prévue, quant à elle, n'est pas un luxe pédagogique, mais une nécessité professionnelle. Ce master est une formation spécifique, car, dans la profession, il y a un besoin pour ce type de compétence. Et c'est une formation qui existe à l'étranger, mais pas en France. Par ailleurs, il souhaite positionner le plus vite possible les étudiants au sein de ce master, ce qui explique qu'il soit à l'ordre du jour dès aujourd'hui. Il rappelle ensuite que c'est un projet collaboratif, ce qui est relativement nouveau. La création n'est pas celle d'une structure, mais d'un master qui met en commun ses forces.

Sur l'économie, il est vrai que les fonds extérieurs n'ont pas encore été présentés car ce master n'est pas encore voté en Conseil de direction. Dans tous les cas, ce financement extérieur sera recherché. De plus, les coûts de fonctionnement sont largement couverts par les frais de scolarité des étudiants. En comptabilité analytique, il n'y a donc pas de charges supplémentaires.

Sur l'ensemble des autres questions posées, il laisse la parole à Philippe MARTIN. Sur le comité scientifique, 5 personnes sont prévues, mais elles ne sont pas encore choisies. Il aura la même structure de jury que celle qui préside à l'école de journalisme aujourd'hui. Traditionnellement, le jury qui fait passer les oraux est en général une personne de Sciences Po, une personne de l'Ecole de journalisme et un journaliste professionnel. La nature de la sélection n'est donc pas modifiée par l'établissement de ce master. Sur les conditions de recrutement en 2013, il semble qu'un appel aux étudiants du Collège ayant émis le souhait de rentrer dans l'école de journalisme ou aux étudiants du collège en général. Il

préfère que ce soit Sciences Po qui émette ce master, pour garder le niveau d'excellence auquel il doit prétendre.

Philippe MARTIN affirme que le comité scientifique n'est pas du tout en concurrence avec le Conseil scientifique. Il n'a pas la même vocation. Sur les cours, il entend la demande de rajouter quelques cours, mais fait remarquer que sur le semestre 1, 1/3 des crédits ne sont pas de l'économie. Cependant, la maquette n'est pas figée et peut évoluer. Sur l'unicité de l'approche économique, il remarque par exemple que le cours « market failures » fait appel à des questions de régulation, ce qui marque la diversité de ce master. Sur le choix entre master et mention, il indique que la mention aurait été la solution la plus facile. Mais ce master entre dans une démarche de responsabilité pour institutionnaliser une collaboration forte entre le département d'économie et l'école de journalisme.

Bruno PATINO rajoute que la taille critique est quelque chose d'absolument central. Il n'est pas envisagé de quitter la sphère économique du champ du journalisme, mais au contraire de la faire monter dans l'approche pédagogique du journalisme. Il revient sur l'absolue nécessité de l'excellence. C'est la raison pour laquelle il affirme que ce master a une vraie clarté pédagogique et aura un rôle de vitrine.

Raphaëlle RÉMY-LELEU comprend le choix du master pour avoir une collaboration forte entre le Département et l'Ecole de journalisme. Dans ce cadre, elle demande comment serait composée l'équipe d'encadrement pédagogique. Elle critique en outre la méthode de présentation de ce master. Il aurait dû être présenté avant. De même, ça la dérange de voter un projet qui ne respecte pas les modalités de recrutement de la 1^{ère} année. Enfin, elle salue l'idée de pouvoir retravailler la maquette, mais s'étonne de cela sachant que dans le comité scientifique, il n'est pas prévu de représentation étudiante.

Vincent MARTIGNY revient sur le coût du master. Il regrette qu'il n'y ait pas un vrai budget présenté dans le document transmis aux membres du Conseil. Il souhaiterait avoir des explications sur les montants présentés, par année.

Bruno PATINO répond que la gouvernance de l'école de journalisme est aussi faite, dans le cadre des écoles reconnues, par une commission pédagogique installée par la Commission de la carte et dans laquelle les représentants étudiants sont déjà présents. Sur le master, il est codirigé par le Département d'économie et l'Ecole de journalisme. C'est sa particularité. Sur la phase de recrutement, il indique que les étudiants qui choisissent ce master le feront, car ils voudront devenir journalistes. L'Ecole de journalisme a la particularité qu'elle réunit des gens qui ont vocation à l'être. Sur le budget, il a été distingué deux types de coûts : le coût d'investissement et d'équipement et les coûts des ateliers. Les cours aujourd'hui sont déjà dispensés en amphithéâtre et n'impliquent pas de coût marginal. Cependant, les ateliers fonctionnent différemment. Ceci explique le coût présenté dans la maquette. La 1^{re} année est moins chère puisqu'il n'y a qu'un trimestre, alors que la 2^e année est « pleine ». Ce sont des coûts marginaux hors investissement amortissables sur 5 ans.

Vincent MARTIGNY précise donc qu'il faut ajouter 165 000 euros de coût amortissable en 5 ans pour le master.

Olivier BORRAZ revient sur les cours dispensés. Il insiste sur le fait qu'il serait regrettable que seule la discipline économique soit enseignée. Il est nécessaire d'avoir l'éclairage d'autres disciplines sur l'objet économique.

Philippe MARTIN répond que 1/3 des crédits du premier semestre sont hors économie. Il entend les remarques, mais considère que c'est plus un problème quantitatif que de fond.

Renaud DEHOUSSE souligne quelques enseignements issus de ces échanges : d'une part il faut procéder à une réflexion d'ordre général sur l'offre globale de master et l'articulation entre eux. Les critiques établies sont à la mesure de l'intérêt porté à ce projet ; d'autre part, il est nécessaire de faire graviter autour de l'économie d'autres disciplines. Il estime opportun que dans le comité scientifique il y ait un représentant qui ne soit pas forcément un économiste.

Suite à cela, et avant de procéder au vote, il informe des procurations :

- M. TERNEYRE bénéficie d'une procuration de Mme MAYEUR-JAOUEN ;
- M. BERGER a donné procuration à M. HEILBRONN ;

- M. GANTZER a donné procuration à M. GERMAIN.

Florence HAEGEL demande si le vote peut porter sur la question d'un report ou non.

Bruno PATINO rappelle que l'ordre du jour prévoyait un vote sur le lancement du master.

Renaud DEHOUSSE répond positivement à Florence HAEGEL. Le vote a lieu à main levée.

Le vote donne les résultats suivants : 19 voix pour, 7 voix contre. Le projet de création de ce master est reporté

III. PROJET DE CREATION DU NOUVEL EXECUTIVE MASTER « POTENTIEL AFRIQUE »

Inge KERKLOH-DEVIF présente le contexte et le programme. Cette création de l'executive master s'inscrit dans plusieurs objectifs stratégiques : le projet stratégique 2008-2013 de Richard DESCOINGS dans lequel il avait souhaité un développement des programmes destinés aux populations africaines ; l'internationalisation de la formation continue de Sciences Po ; l'émergence des besoins des cadres dirigeants sur le continent africain face à de nouveaux enjeux.

Les investissements étrangers sur le continent africain ont fortement évolué ces dernières années (+ 20 % en 2007, + 27 % en 2011 par exemple). L'enjeu aujourd'hui est donc de garantir le développement durable de la performance économique des différents pays.

Le sommet du G8 à Evian avait bien mentionné l'importance de la formation dans ce contexte-là. Michel ROCARD sera le président d'honneur de cet Executive Master. Il a notamment souligné l'importance de la qualification des hommes et des femmes pour le développement d'un pays.

La formation continue de Sciences Po forme depuis 40 ans des cadres et cadres dirigeants en activité (7800 en 2012) et dispense 400 enseignements (formation diplômante, courte ou sur-mesure). Toutes les formations sont irriguées par le projet éducatif commun. Il y a donc des enseignements fondamentaux et de la préparation à la prise de responsabilité dans un contexte international. Les maquettes pédagogiques de la formation continue sont différentes de celle de la formation initiale puisqu'elle adresse à des cadres en poste cherchant un renforcement de leurs compétences. Les enseignements donnés ont donc une portée « pratique », puisqu'ils peuvent l'utiliser dans leurs activités professionnelles. De plus, ils seront chargés de rédiger un mémoire.

En conclusion, elle annonce que la formation de Sciences Po fait partie des 4 missions de l'IEP de Paris par décret de mai 1985. Elle fait partie des ressources propres de l'Institution et autofinance intégralement sa mission dans un contexte très dynamique.

Julie THINES présente le programme. Il est né de la demande même des cadres africains. Les cadres recrutés auront généralement 5 à 15 ans d'expérience. Cette demande a donc émané de cadres africains intéressés par l'executive master « management des politiques publiques » existant depuis 2004. Cette demande a été clairement étudiée et approfondie et a permis de développer ce programme à partir des ressources de Sciences Po.

Par ailleurs, elle rappelle que la formation continue est une activité très concurrentielle, notamment vis-à-vis des Anglo-saxons. Le programme le plus approchant est celui de la London School of Economics sur le leadership et la gouvernance en Afrique.

Ces cadres viennent chercher un renforcement de leurs capacités pour mieux mener des politiques publiques, pour avoir une prise de recul sur la façon de concevoir des stratégies publiques-privées, pour renforcer leurs capacités de management et de négociation. Tout ceci a donc donné lieu à la programmation de 12 modules, sur 32 journées. Parmi les différents modules, on peut trouver de l'analyse stratégique des organisations ; de la stratégie et de la conception des politiques publiques ; les dynamiques économiques en Afrique ; l'évaluation des politiques publiques ; l'analyse critique de la gestion par la performance ; le dialogue public-privé ; le contrôle de gestion ; la communication orale ; la négociation au niveau international ; le financement des projets et la relation aux bailleurs internationaux.

Ces modules sont complétés par des ateliers et des master class ayant pour objectif d'approfondir certains sujets. Plusieurs échanges avec l'atelier de cartographie ont eu lieu ces derniers mois. Des travaux de cartographie ont été réalisés sur l'Afrique et pourront appuyer les enseignements.

Sur l'organisation, il y a un mémoire professionnel qui sanctionne la validation du diplôme. Il a une vraie visée opérationnelle, à travers la réalisation d'un projet concret. Le public est donc celui des cadres africains du secteur public, du secteur privé, ou tout autre cadre intéressé pour travailler avec l'Afrique. La mixité public-privé sera l'un des éléments centraux de cet Executive Master.

L'équipe académique sera composée de praticiens, d'universitaires, de chercheurs notamment.

Inge KERKLOH-DEVIF insiste sur le fait que ce projet s'inscrit véritablement dans l'objectif de la formation tout au long de la vie.

Maxime BUREAU (suppléant de Marco MADINIER) souhaite intervenir.

François HEILBRONN interroge sur la question des règles de représentation des suppléants au sein de ce Conseil.

Nelly ANTOINE indique qu'un changement de réglementation a eu lieu récemment, établissant pour les EPCSCP la possibilité d'une suppléance pour chaque élu étudiant, en cas d'absence du titulaire.

Maxime BUREAU voit que ce projet est une extension de l'Executive Master existant en management des politiques publiques. Ce programme avait déjà été présenté avec deux promotions tests en 2010 et 2011. Il est de même déjà mis en ligne et avait été présenté lors de la visite faite au Sénégal. La communication sur ce programme a donc déjà eu lieu, alors que le débat au Conseil de direction n'a lieu que maintenant.

Vincent MARTIGNY estime que c'est une bonne initiative. Il salue, dans le projet, le benchmark fait sur les formations faites à l'étranger. Cependant, quelques éléments posent problème. Sur la transversalité de la formation, il souhaiterait savoir si le travail de conception a été mené avec d'autres directions concernées par Sciences Po. Il s'étonne d'ailleurs que les chercheurs de Sciences Po, spécialisés en Afrique, ne soient pas présents dans le projet. Plus généralement, la critique porte sur la gouvernance de cet Executive Master, qu'il estime ne pas correspondre au degré d'excellence de celui-ci. Par ailleurs, il regrette que le budget ne soit pas plus précisément inscrit et aimerait des éclairages sur ce point.

Antonin THYRARD évoque le décret de mai 1985. La formation continue en est l'un des piliers. Mais elle doit être de qualité, utile et ouverte à tous. Or, ce programme est contraire au principe de ce décret et aux principes affirmés par l'Institution sur l'ouverture et l'efficacité pédagogique. De plus, le coût de cet Executive Master est un frein à la stratégie d'internationalisation et de diversité culturelle et sociale. Il prend l'exemple de l'offre de logement qui coûte plus de 2000 euros pour appuyer son propos.

Clara KOENIG revient sur le coût. Elle estime que le contenu pédagogique est très faible par rapport à l'ambition du projet. Elle considère que le faible nombre d'heures d'enseignements ne permet pas de donner une formation réellement de fond. Cependant, elle se félicite que les remarques de la Commission paritaire aient été prises en compte.

Daniel MUGERIN marque un grand intérêt pour le travail mené. Cependant, il demande si l'équipe pédagogique ne fait pas trop la « part belle » au monde de l'administration et du consulting et pas suffisamment au monde de l'entreprise et du partenariat.

Renaud DEHOUSSE remarque que beaucoup des interventions faites soulignent l'intérêt de l'initiative, mais porte sur le contenu et la structure de l'initiative. Il regrette qu'aucun membre de la Faculté permanente ne soit pas associé à l'équipe pédagogique.

Florence HAEGEL pense qu'il faut la même exigence pour toutes les formations. Elle considère que ce type de master devrait avoir un co-pilotage. Par ailleurs, l'équilibre entre les modules et les « masters class » pourrait éventuellement être modifié pour donner plus de place à certains sujets.

Inge KERKLOH-DEVIF répond sur les différents points. Sur l'extension de l'executive master « Management des politiques publiques », et la présentation du certificat, elle annonce que toutes les formations sont dispensées par la Direction de la formation continue de Sciences Po. Seules les

formations diplômantes sont présentées à la validation du Conseil de direction. En outre, elle informe que quelques éléments d'information ont été rajoutés tardivement, car ils s'inspiraient des réflexions portées en réunion de la Commission paritaire. Par ailleurs, sur la transversalité, elle reconnaît sa nécessité et s'est engagée pour cela.

Elle revient également sur le fait que le programme ait déjà été publié. Elle explique que ce marché est extrêmement concurrentiel et il y a besoin d'une prospection. Mais cette offre est présentée comme un Executive Master en cours de création. Il n'y a aujourd'hui aucune admission faite, tant que le Conseil de direction ne l'a pas validé.

Sur le coût, elle rappelle que la formation continue de Sciences Po a un objectif d'autofinancement. De plus, le prix proposé a tenu compte des prix pratiqués sur les formations équivalentes à l'étranger. L'objectif était de se situer un peu en dessous - pour favoriser l'accès aux participants africains - des tarifs pratiqués à l'étranger tout en gardant une marge raisonnable.

Sur le positionnement du programme, elle maintient que l'excellence est la règle. Treize autres Executive Masters existent aujourd'hui, sur un format sensiblement équivalent. Elle ne croit pas que la notion d'autofinancement et la notion marchande soient un obstacle à un enseignement de qualité. Enfin, sur l'hébergement, il s'agit de nuitées d'hôtel généralement pris en charge par les entreprises.

Julie THINES évoque le programme en tant que tel. Elle affirme tout d'abord que ce projet d'Executive Master n'est pas une extension du master MPP, mais il s'en est simplement inspiré. Sur la transversalité, elle rejoint les propos tenus. Elle précise que quelques extérieurs ont été choisis pour leur double expertise sur la discipline qu'ils proposent et leur connaissance de l'Afrique.

Le Conseil scientifique a pour mission principale d'apporter une connaissance approfondie du continent africain. L'objet n'est pas de donner une leçon aux participants, mais de les accompagner dans leur connaissance des pays africains. À noter que les aspects académiques sont plus apportés par les différents intervenants de l'équipe pédagogique que par lui.

Sur la durée, elle est conforme à la plupart des Executive Master. Il convient de garder à l'esprit que la formation continue est un format particulier, les participants étant en poste à responsabilité en même temps.

Sur le module « éthique et corruption », elle n'est pas fermée à l'idée de lui donner plus de place, sachant que les différents sujets en master class sont également évoqués lors des enseignements.

Inge KERKLOH-DEVIF retient la demande d'une participation plus importante des membres de la Faculté permanente de Sciences Po. Elle se réjouit de cela.

Olivier BORRAZ regrette qu'il y ait beaucoup d'enseignements très généraux. Certains thèmes plus spécifiques pourraient être évoqués (santé, urbanisme, etc.). De même, il ne comprend pas la pertinence de certains cours dans des pays où la majorité de l'économie est informelle. Il est gêné également que la maquette parle de l'Afrique, comme un continent homogène et unique. En règle générale, cela manque d'une mise en perspective des problèmes propres de la gouvernance en Afrique.

Inge KERKLOH-DEVIF partage le souci d'une vision plus globale. Certains sujets peuvent certainement être enrichis. Il convient toutefois de garder à l'esprit que les participants sont des cadres qui travaillent sur le terrain. L'objectif de ce programme a été de coller au mieux aux besoins de ces cadres africains.

Renaud DEHOUSSE revient sur le calendrier. Un certain nombre d'observations ont été faites sur la structuration du programme. Cependant, il souhaiterait avoir plus de précisions sur le calendrier.

Inge KERKLOH-DEVIF indique que l'objectif est de le faire avant le démarrage du programme. Habituellement, au sein de la formation continue, les programmes doivent continuellement s'ajuster.

Julie THINES revient sur les modules. Les sujets évoqués sont ceux portés par les participants. Chacun apporte son expertise et son expérience. Les sujets peuvent donc aussi bien traiter de l'urbanisme, de l'assainissement ou tout autre sujet d'intérêt. C'est justement l'objet de cet équilibre entre des master class pratiques et des enseignements plus généraux.

Inge KERKLOH-DEVIF confirme donc que la rentrée est prévue pour octobre, avec un appel à candidatures fait dans un mois. Elle précise toutefois que le calendrier de recrutement de la formation continue se fait au fur et à mesure des réceptions de dossier, contrairement à ce qu'il se passe pour la formation initiale.

En réponse à une remarque de Renaud DEHOUSSE, Laurent GERMAIN estime que l'on peut faire confiance aux équipes de la Direction de la formation continue pour établir le vote ce jour, quitte à ce que lors du prochain Conseil, tous les éléments de réponse et de précision aux différents points soulevés soient apportés et clairement présentés.

Inge KERKLOH-DEVIF rejoint les propos de M. GERMAIN. Le calendrier permet d'intégrer ces remarques avant le démarrage du programme, et dans la continuité.

Raphaëlle RÉMY-LELEU revient sur la question du temps nécessaire. Elle ne considère pas que cela pose problème en termes de prospection. Elle critique la méthode de présentation, estimant que le Conseil de direction est pris comme une chambre d'enregistrement, et propose donc de reporter ce vote au mois prochain.

Inge KERKLOH-DEVIF répond que les informations ont été transmises il y a quelques semaines. Les raisons ont été données. Plusieurs éléments ont été présentés. Il faut savoir que l'offre doit évoluer, et Sciences Po a une place à prendre dans la formation continue sur le continent africain. Elle insiste donc sur l'importance d'une rentrée en octobre.

Olivier BORRAZ se prononce favorablement au report.

Pierre BORNAND salue la qualité du dossier fourni. Il considère que le respect des prérogatives du Conseil est beaucoup plus présent dans ce dossier que dans le précédent (Master journalisme économique). Le travail de fond a été fait. Il a entière confiance dans la Direction de la formation continue. Les décisions ne peuvent pas en permanence être reportées. Il est donc contre le report.

Laurent GERMAIN aimerait que le Conseil garde une vision d'ensemble des projets proposés et ne rentre pas dans des discussions de « micro-management ». Ce n'est pas son rôle. Il se prononce contre le report.

Renaud DEHOUSSE estime que les questions posées ne relevaient pas que du micro-management.

Florence HAEGEL ne s'estime pas, pour le moment, suffisamment convaincu par le projet. C'est le rôle des membres du Conseil que de le dire.

Thierry CADART interroge sur les conséquences d'un report d'un mois.

Inge KERKLOH-DEVIF répond que la rentrée d'octobre nécessite de pouvoir donner une réponse aux candidats intéressés dès maintenant.

Vincent MARTIGNY demande si le nombre de candidats potentiellement intéressés aujourd'hui serait suffisant pour faire une promotion.

Julie THINES répond qu'il y a 105 personnes manifestement intéressées aujourd'hui.

Renaud DEHOUSSE procède au vote sur la demande de report.

Les résultats du vote sont les suivants : 16 voix pour, 8 voix contre. Le vote sur ce projet sera donc reporté lors du prochain Conseil de direction.

François HEILBRONN demande s'il serait possible d'ajourner le prochain point à l'ordre du jour, car c'est un sujet important qui nécessite que l'ensemble des membres du Conseil soit présent.

Renaud DEHOUSSE confirme l'importance de ce sujet et valide la proposition de report de ce dernier lors d'un prochain Conseil.

Le point sur la « présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2011 » est donc reporté.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

Olivier BORRAZ transmettra ses remarques par écrit.

Julie MEYNIER demande si le procès-verbal de la séance du 28 février sera bien distribué.

Renaud DEHOUSSE le confirme.

Vincent MARTIGNY estime très important que ces PV soient disponibles le plus rapidement possible.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal de la séance du 25 février 2013 est adopté.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Vincent MARTIGNY évoque la communication du Conseil. Il estime qu'il serait utile de trouver un moyen efficace de bien communiquer aux communautés de Sciences Po. Ce sujet mériterait une réflexion collégiale.

Julie MEYNIER demande s'il serait possible d'avoir accès au rapport établi par Jean GAEREMYNCK.

Frédéric MION répond que le rapport a été remis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. C'est à elle de décider quelle publicité elle souhaite lui donner. Il se propose d'interroger le cabinet de la ministre à ce sujet.

Florence HAEGEL rappelle qu'il avait été décidé le principe d'un groupe de travail sur les statuts. Il convient de conserver ce point à l'esprit.

Vincent MARTIGNY demande s'il serait possible de l'inscrire en premier point du prochain ordre du jour.

Renaud DEHOUSSE n'estime pas nécessaire de le mettre à l'ordre du jour. Il suffit de fixer une date pour que ce groupe de travail s'organise. Une proposition de date devra être faite prochainement.

Il remercie l'ensemble des membres et lève la séance.

La séance est levée à 11 h 19.